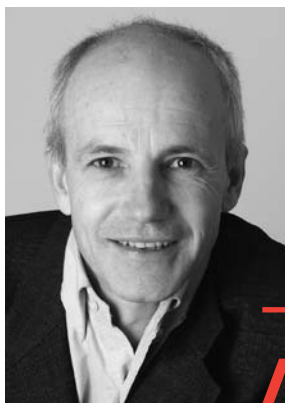


Quelle contribution des entreprises sociales pour l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse ?

Dans un précédent numéro¹ nous avons abordé la contribution des entreprises sociales à la lutte contre la pauvreté. L'objectif de cet article, basé notamment sur l'expérience de Réalise² à Genève, est de prolonger la réflexion sur la contribution de ces entreprises à l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale.



Christophe Dunand
Réalise, Genève

Vers un modèle national reconnu d'entreprise sociale d'insertion ?

Les premières « entreprises sociales », nées dans les années 80, étaient destinées à des bénéficiaires de l'aide sociale (Réalise et l'Orangerie à Genève) et à des personnes confrontées au problème émergent du handicap psychique (Trajets). Alors qu'en Suisse règne une large confusion autour des concepts (entreprises sociales, entreprises sociales d'insertion, social firmen), le concept d'entreprises sociales d'insertion par l'économie (ESIE) s'impose en Europe. Cette dénomination est issue des recherches du programme PERS (performance of social enterprises in the field of work integration), mené par le réseau européen EMES (emergence of social enter-

prises). Les ESIE regroupent des organisations qui partagent un même but : offrir à des exclus du marché de l'emploi une opportunité de travail à travers des activités économiques. Ces organisations peuvent être des « passerelles », destinées à favoriser un retour rapide sur le marché de l'emploi principal, ou des entreprises proposant des emplois adaptés durables sur le marché complémentaire de l'emploi.

Dans les années 90, certaines entreprises sociales comme Réalise, ont fait, avec succès, le pari de dépasser les clivages induits par les statuts administratifs des bénéficiaires (AI, LACI, aide sociale) pour leur proposer des prestations identiques, durée de la mesure exceptée.

Avec la crise économique du début des années 90, les entreprises sociales existantes ont mobilisé leurs compétences pour répondre aux besoins des nombreux chômeurs. Parallèlement, de nouvelles structures sont nées, sur la base de financements du SECO. Depuis quelques années, ce sont les organisations historiquement mobilisées dans le champ du handicap qui mettent à profit leur expertise, notamment en matière d'évaluation et de reclassement, pour soutenir les efforts d'insertion.

Quelle que soit l'histoire de chaque entreprise sociale, quelle que soit sa dénomination, on constate sur le terrain une convergence des modèles vers la définition européenne des ESIE, basée sur une logique d'action et sur les besoins d'une partie des demandeurs d'emploi. Le rôle croissant des services sociaux dans les questions d'insertion, en raison d'une volonté politique locale ou du transfert de charge de l'AI et de la LACI, fait émerger de nombreux enjeux, dont cinq nous paraissent fondamentaux.

L'aide sociale, acteur clef de l'insertion

La réforme récente de la LACI et la 5^e révision de l'AI ne font qu'augmenter les besoins de prestation d'insertion au niveau de l'aide sociale. Les statistiques des transferts entre ces assurances manquent encore. Toutefois, on estime qu'à Genève, la réforme de la LACI pourrait générer l'inscription de plus de 1000 nouvelles personnes à l'aide sociale dans les prochains mois.³

Au-delà de ces effets de transfert, l'emploi, ou plutôt l'absence d'emploi, devient « la question sociale », comme l'a démontré R. Castel.⁴ Un changement qui nous semble s'opérer rapidement. Les professionnels de l'aide sociale ont toujours été concernés par les questions d'insertion, même si les ORP ont occupé le devant de la scène depuis

1 « Les entreprises sociales d'insertion face à la pauvreté ? », Sécurité Sociale CHSS 3/2010

2 www.realise.ch

3 Grand Conseil genevois, réponse à l'interpellation urgente écrite de M^{me} Serdaly Morgan, IUE 1178A, 14 avril 2011.

4 Castel R., 1995, La métamorphose de la question sociale : Une chronique du salariat, Ed. Fayard, Paris

quelques années. Tout semble indiquer qu'à l'avenir, les services sociaux seront les acteurs clefs de l'insertion dans tout le pays, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons.

Construire des dispositifs d'aide sociale et d'insertion

Les compétences en travail social ne suffisent pas à mener à bien une mission d'insertion. Analyser les freins à l'emploi, suivre le processus, évaluer les besoins en formation, organiser le placement en entreprise, coacher la personne pendant son intégration à sa nouvelle place de travail, exigent des compétences qui ne sont traditionnellement pas enseignées aux travailleurs sociaux. A ce jour, aucune formation n'existe, englobant ces qualifications qui relèvent des champs du travail social, de la formation des adultes, de la gestion des ressources humaines et de l'économie en général.

Le développement des mesures d'insertion dans les dispositifs d'aide sociale n'atteindra pas ses objectifs sans un effort massif de formation continue des professionnels en poste et sans le renforcement de la formation initiale dans les différents champs de compétences.

Dépasser une logique de statut administratif

Les entreprises sociales d'insertion répondent au besoin de travailler (et de se former) pour retrouver un emploi, que l'on soit à l'AI, au chômage ou à l'aide sociale. Elles reposent sur un vrai travail, un accompagnement vers l'emploi et souvent une formation en lien direct avec la production, dans une logique d'apprentissage. Ce dispositif est particulièrement adapté aux personnes peu ou pas qualifiées, en difficulté sur un marché de l'emploi devenu très exigeant, cela quel que soit leur statut administratif.

Limiter les ruptures dans les processus d'insertion

Le cloisonnement helvétique du dispositif d'insertion entre trois principales bases légales (aide sociale communale et cantonale, LACI, AI, avec parfois des lois cantonales de lutte contre le chômage) entraîne des ruptures dans les processus d'insertion, néfastes pour leurs bénéficiaires et très coûteux pour la collectivité. Les études scientifiques manquent, mais l'expérience de Réalise depuis 1984 montre que l'interruption d'un processus d'insertion pour des raisons de droits (par exemple la fin des 6 mois d'emploi temporaire fédéral), annihile rapidement ses effets positifs sur l'image de soi, la mobilisa-

tion de compétences et la motivation. Si la personne bénéficie par la suite d'un nouveau stage d'insertion, il faudra presque tout reprendre depuis le début. Si un stage d'insertion, notamment pour des personnes en situation de chômage de longue durée et, a priori, à l'aide sociale, doit être le plus court possible, il devrait être maintenu jusqu'à l'obtention d'un emploi sur le marché principal, une reprise de formation ou un poste sur le marché complémentaire de l'emploi. Notre expérience de terrain montre que, pour parvenir à ce résultat, il faut parfois pouvoir prolonger le stage jusqu'à 18 mois.

Concevoir un dispositif national d'insertion et de formation à l'insertion

Les programmes de coopération interinstitutionnelle (CII) ne sont qu'une solution partielle. Des bases légales peu cohérentes, des logiques institutionnelles différentes, des particularités cantonales, sur les plans légal et institutionnel, nous semblent des obstacles majeurs à la gestion des multiples dimensions des situations singulières des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires des entreprises sociales d'insertion sont en effet confrontés à de nombreux problèmes administratifs, familiaux, juridiques, financiers, de santé, de garde d'enfant, de diplôme, de maîtrise de la langue, de logement, ou encore de réseau social.

Le Québec a réformé ses bases légales et créé « Emploi Québec », une agence qui intègre aide sociale, formation professionnelle, assurance invalidité et prestations chômage. La loi poursuit des objectifs généraux très simples : lutter contre la pauvreté et développer la qualification des exclus du monde du travail. Les agences locales d'Emploi Québec proposent des solutions à l'ensemble des freins à l'emploi recensés plus haut et travaillent en partenariat étroit avec les entreprises sociales,⁵ ce qui contribue à simplifier le dispositif. Une telle intégration des bases légales semble hélas utopique en Suisse aujourd'hui. Une étude du manque d'efficacité et d'efficience qu'engendre le cloisonnement helvétique pourrait certainement motiver une réflexion plus globale chez nos sénateurs...

Conclusion

Plus le niveau de formation est faible, plus il est nécessaire de travailler pour s'insérer, selon le principe du learning by doing. Les entreprises sociales d'insertion, particulièrement adaptées à ce besoin, vont coopérer plus encore à l'avenir avec les services sociaux, car les per-

5 www.collectif.qc.ca

sonnes peu ou pas qualifiées sont les plus concernées par le risque de chômage de longue durée. Elles resteront toutefois aussi des partenaires des ORP et des offices AI.

Même si leur mode d'action leur permet d'autofinancer une partie de leurs charges par la vente de biens et de services, leurs prestations restent onéreuses et vont peser de plus en plus sur les budgets de l'aide sociale. Néanmoins, si l'insertion coûte cher, l'exclusion durable coûte plus cher encore. La Suisse a commencé à payer ce qui n'a pas été investi depuis les années 60 dans la formation des non-qualifiés, pour répondre aux besoins croissants

du marché de l'emploi. Est-ce à l'aide sociale de prendre en charge ce qui a été économisé auparavant par les entreprises ?

Christophe Dunand, directeur général de l'entreprise sociale d'insertion Réalise à Genève, chargé de cours à la Hes-SO, président du Conseil romand de l'insertion par l'économique.
Mél. : christophe.dunand@realise.ch